



Pôle attractivité, aménagement du territoire et transitions
Direction de l'aménagement du territoire
Sous-direction habitat aménagement foncier et urbanisme
Affaire suivie par Cécile FERREIRA-ANACLET
☎ : 05.44.00.10.14
Réf. PAATT/DAT/SDHAFU/2025/n° 545/31

Monsieur Michaël KAPSTEIN
Maire de Champnétery
Mairie
2, rue du stade
87400 CHAMPNETERY

Limoges, le 17 FEV. 2025

Objet : Projet de plan local d'urbanisme de la Commune de Champnétery.
P.J : Carte PDIPR.

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis pour avis le dossier de projet du Plan local d'urbanisme de la Commune de Champnétery arrêté par le conseil municipal le 4 novembre dernier.

Après examen du dossier, ces documents appellent les recommandations suivantes.

Tout d'abord, les projets prévoyant la création d'une sortie sur le réseau routier départemental devront faire l'objet, avant le démarrage des travaux, des démarches administratives idoines auprès des services techniques du Conseil départemental de la Haute-Vienne, préalables à toute intervention.

Des demandes d'autorisation ou de permission de voirie et d'arrêté de police de la circulation devront ainsi être transmises à la Maison du Département de Châteauneuf-la-Forêt au moins un mois avant le commencement de ces travaux.

Pour le volet touristique et environnemental, je vous confirme que le territoire communal n'est concerné par aucun Espace naturel sensible (ENS) du Département.

Néanmoins, la continuité et la praticabilité des chemins inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de la Haute-Vienne, dont vous trouverez en pièce jointe la carte correspondant au territoire communal, devront être garanties et figurer au document de planification arrêté.

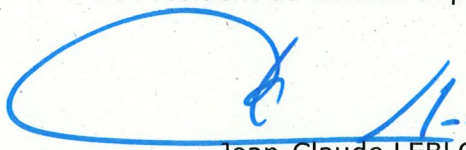
En outre, concernant les futurs projets de constructions, j'attire votre attention sur l'importance de veiller au maintien de la perméabilité des sols, conformément à l'objectif de zéro artificialisation nette fixé par la Loi climat et résilience.

Enfin, je vous invite à veiller à ne pas augmenter la consommation des terres agricoles dans le cadre du respect d'un aménagement équilibré du territoire.

Les services du Département restent à votre disposition pour tout renseignement éventuel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil départemental,



Jean-Claude LEBLOIS

Consultation Mission Randonnée - PDIPR PLU Champnétery

- Circuit des 3 Puy
- Circuit des cimes
- Circuit des prades
- Présipauté de Grosland

